

Procès verbal

Le dimanche 22 mars 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Angèle BLUM.

Secrétaire de la séance : Isabelle BRAYER

Présents : Alain KONIECZNY, Angèle BLUM, Laurent GOUTH, Jean-Paul FISCHER, Isabelle BRAYER, Laurent HAUSER, Hervé BODO, Manon KLAM, Claudine JOST, Alexandre PILLEVESSE, Ludivine FEUERABEND

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Installation du conseil municipal et élection du maire

Fixation du nombre des adjoints

Election des adjoints

Charte de l'élu local

Délibérations du conseil :

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE (N° DE_001_2026)

Le vingt-deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Altrippe, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont élus :

GOUTH Laurent – BRAYER Isabelle – FISCHER Jean-Paul – FEUERABEND Ludivine – PILLEVESSE Alexandre – JOST Claudine – BODO Hervé – KLAM Manon –

HAUSER Laurent – KONIECZNY Alain – BLUM Angèle

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. KONIECZNY Alain**, maire, qui après appel nominal, a déclaré installer les sus nommés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme BLUM Angèle, la plus âgée des membres du Conseil, prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Mme BRAYER Isabelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

MM. FISCHER Jean-Paul et PILLEVESSE Alexandre sont assesseurs

ELECTION DU MAIRE – 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Mme BLUM Angèle enregistre la candidature de M. GOUTH Laurent et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 11
- Bulletins blancs ou nuls énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 2 (blanc)
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : : 5

Ont obtenu :

-M. Laurent GOUTH : 9 voix

Monsieur Laurent GOUTH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Laurent GOUTH prend la présidence et remercie l'assemblée.

Délibération : adoptée

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS (N° DE_002_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce

nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Délibération : adoptée

ELECTION DES ADJOINTS (N° DE_003_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre des adjoints au maire à DEUX ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 22 mars 2026

Considérant que les adjoints au maire ont été régulièrement élus par le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient de procéder à leur installation officielle dans leurs fonctions ;

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de l'installation dans leurs fonctions des adjoints au maire suivants :

1^{er} Adjoint : M. FISCHER Jean-Paul

2^{ème} Adjoint : MME BRAYER Isabelle

Chaque adjoint exercera les fonctions qui lui sont déléguées par arrêté du Maire, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Délibération : adoptée

Angèle BLUM
Président de séance

Isabelle BRAYER
Secrétaire de séance